

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 MAI 1879.

52me Année

DEPOSES & LIBRES.
Propriétaires-Éditeurs.
N^o 73 RUE DE CHARTRES.
VENDREDI, 30 MAI 1879.

VERTUS & SAGESSE DE CE JOUR
Fidélité & Co. sans autre allée, les
de, s'écrit et s'écrit.

LE COMITÉ DE LA DETTE
Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Un de nos collaborateurs a écrit au général Kellog, ministre de la Guerre, pour lui demander de vouloir bien venir à la Nouvelle-Orléans, afin de lui remettre les documents relatifs à la dette de la Louisiane.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

Le rapport que doit présenter le comité de la dette à la Convention, doit être rédigé d'après les principes de son comité, par un comité composé de MM. L. Favre et M. de La Haye.

L'ÉLECTION DU GÉNÉRAL WARD
Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

Le général Ward a été élu par la Convention de la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1879.

ÉLECTIONS
Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

ÉLECTIONS
Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

Le 25 mai 1879, les électeurs de la Nouvelle-Orléans ont élu le général Ward pour la durée de sa législature.

NOUVELLE ROUTE
SOURCES DE LA VIRGINIE

Grandes Routes de Jackson

En déchargement du navire

Au coin Royale
et Ste-Anne

60 Jours seulement

RABAIS! RABAIS

Extraordinaire!

300,000 Paires

Chaussures!

LES ST-THOMAS

LES FEMMES

LES ENFANTS

LES GENS DE LA CAMPAGNE

CE QUI ÉTONNE

UNE CRAINTE EFFRACÉ

LA CHAUSSURE FINE

Articles de dent

BASSETTI & XIQUES.

CHOICE FRUIT SYRUPS

H. J. RIVET

PHARMACIEN-DROGUISTE

PHARMACIE DUONGE

A. CARROUCHE

BLADON SPRINGS

DANS L'ALABAMA

ÉTAMINE. ÉTAMINE.

D'ÉTAMINE

D. H. HOLMES

J. LEVOIS

Le Dr. A. GARDEVILLE

Dr. H. SAUVE

MEDEON-RÉSIDENT

Le célèbre Madame LÉONCE

Le nouveau remède de la Louisiane

H. J. RIVET

PHARMACIEN-DROGUISTE

PHARMACIE DUONGE

A. CARROUCHE

BLADON SPRINGS

DANS L'ALABAMA

ÉTAMINE. ÉTAMINE.

D'ÉTAMINE

D. H. HOLMES

J. LEVOIS

Le Dr. A. GARDEVILLE

Dr. H. SAUVE

MEDEON-RÉSIDENT

Le célèbre Madame LÉONCE

Le nouveau remède de la Louisiane

Le célèbre Madame LÉONCE

Le nouveau remède de la Louisiane